REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents: Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations: Lionel ROUSSET à Jean-Pierre SAUGERAS, Charlotte BOURG Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Philippe BRUGERE, Violette JANET-WIOLAND à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation: 01 octobre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2024-05-06 – DEVIATION DE MEYMAC Approbation du projet présenté par le Département

Philippe BRUGERE, Maire de Meymac, indique que le Département a engagé son plan « Routes 2030 » pour tracer les routes de demain dans un objectif d'aménagement et de développement de la Corrèze.

Dans ce cadre, il a été décidé de poursuivre le projet de contournement de Meymac. Le linéaire est de 4kms et permettra de délester le centre bourg d'une partie des 2 000 véhicules par jour et de la centaine de poids lourds et grumiers qui y transitent, pour un trafic attendu sur la déviation de l'ordre de 850 véhicules par jour.

Sur ce projet de contournement et dans le souci d'assurer la concertation la plus large autant que la pleine adhésion des territoires, le Département souhaite une approbation préalable des communautés de communes concernées (Haute-Corrèze Communauté et Vézère, Monédières, Millesources), de la Commune de Meymac et du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

La planification envisagée de l'opération pourrait être la suivante :

Juillet 2024 – décembre 2024 : établissement du dossier parcellaire, finalisation des études d'avant-projet et des dossiers réglementaires;

Janvier 2025 – août 2026 : études techniques détaillées, instruction des dossiers réglementaires par l'Etat et acquisitions foncières;

Septembre 2026 – février 2027 : travaux de déboisement, archéologie préventive et consultation des entreprises ; Dès le printemps 2027 : travaux généraux.

Le conseil municipal, sur proposition de M le Maire, A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable sur le projet de contournement de Meymac porté par le Conseil départemental dans le cadre de son plan « Routes 2030 ».

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme. Le 07 Octobre 2024

Le Maire,